



# FORMATION

## Calendrier formation continue pour 2013-2014

Le département formation-promotion de la Fédération Française de Tir vous présente les formations continues de cadres bénévoles ouvertes au niveau national pour 2013-2014.

Intitulé	Lieu	Durée	Dates	Prérequis	Responsable	État*
<b>Formation n° 1 :</b>  <b>Certificat de spécialité Arbalète field</b>	Cherbourg	16 heures	30 novembre et 1 <sup>er</sup> décembre 2013	Initiateurs de club	Yves Lejard (06 81 81 55 94) et Jacques Brulet (06 16 33 43 55)	Inscriptions ouvertes
<b>Formation n° 2 :</b>  <b>Certificat de spécialité Cible mobile</b>	Lingolsheim	16 heures	22 et 23 mars 2014	Initiateurs de club	Maxime Coursimault (06 79 71 50 46) et Benoît Germain	Inscriptions ouvertes
<b>Formation n° 3 :</b>  <b>Unité de formation renforcement de la confiance en soi</b>	Toulon	20 heures	14 au 16 mars 2014	BFE 1 <sup>er</sup> degré	Martine Guépin (06 14 58 78 43)	Inscriptions ouvertes
<b>Formation n° 4 :</b>  <b>Certificat de spécialité Armes anciennes</b>	Reims	20 heures	28 au 30 mars 2014	Initiateurs de club	Jean-Pierre Bonnet (06 11 96 16 06) et Jacques Mallarmé (06 82 12 87 18)	Inscriptions ouvertes
<b>Formation n° 5 :</b>  <b>Certificat de spécialité Écoles de tir « Cibles Couleurs »</b>	Fleury-les-Aubray	20 heures	4 au 6 avril 2014	Initiateurs de club	Jean-Pierre Cueyssac (06 15 13 17 24) et Guy Cornilleau (06 80 16 02 96)	Inscriptions ouvertes
<b>Formation n° 6 :</b>  <b>Certificat de spécialité Accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir</b>	Sens	20 heures	16 au 18 mai 2014	Initiateurs de club	Isabelle Burgot (06 10 43 44 93) et Jacques Meuret (06 07 16 46 95)	Inscriptions ouvertes

\* La colonne « état » du présent document est actualisée régulièrement en fonction de l'avancement de la formation (inscriptions ouvertes, inscriptions closes, formation terminée, reportée ou annulée). D'autres formations sont susceptibles d'être ouvertes au cours de la saison.



# FORMATION

## Modalités pratiques 2013-2014 :

Frais pédagogiques : ils s'élèvent à 100 € par stagiaire à régler lors de l'inscription par chèque à l'ordre de la FFTir.

Hébergement et restauration : la FFTir propose et prend à sa charge un hébergement en chambre simple en hôtel. La restauration pendant le stage est à la charge de la FFTir.

Frais de déplacement : ils sont à la charge des stagiaires. Les clubs et les ligues peuvent cependant participer à ces frais selon leurs propres modalités. Des aides sont en effet attribuables pour la formation de l'encadrement technique lors des demandes annuelles dans le cadre des subventions du Centre national pour le développement du sport (CNDS).

**Coupon-réponse à retourner à la FFTir 38, rue Brunel 75017 PARIS**

**à l'attention d'Annick Collignon (secrétariat Formation FFTir) : [acollignon@fftir.org](mailto:acollignon@fftir.org)**

✂.....

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Diplôme : \_\_\_\_\_

### **Souhaite participer à la formation :**

- Certificat de spécialité Arbalète field
- Certificat de spécialité Cible mobile
- Unité de formation renforcement de la confiance en soi
- Certificat de spécialité Armes anciennes
- Certificat de spécialité Écoles de tir « Cibles Couleurs »
- Certificat de spécialité Accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir

**Hébergement souhaité :**



# FORMATION

## **Formation n° 1 : certificat de spécialité Arbalète field**

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du tir à l'Arbalète field.

Dates : le stage se déroule les samedi 30 novembre et dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Lieu : ASAM Cherbourg – 60, avenue de Cessart – 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE – Tél. : 02 33 95 64 59.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive des candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 30 novembre 2013 de 9 h 00 à 18 h 30,
- dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2013 de 8 h 30 à 16 h 30.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type "FOAD". Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé, puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage.



# FORMATION

## Les thèmes développés :

- le règlement IAU et les différentes disciplines (Arbalète match/Arbalète field),
- la sécurité spécifique aux arbalètes (législative, réglementaire et opérationnelle),
- la notion de balistique extérieure,
- les notions indispensables à la réalisation des cordes et des flèches,
- rappel sur les bases du fonctionnement physiologique et psychologique de l'être humain (entraînement, alimentation, repos),
- rappel des fondamentaux du tir debout,
- rappel des outils pédagogiques du formateur,
- rappel sur l'organisation d'un programme d'entraînement, d'une séance, d'un exercice,
- rappel des règles d'arbitrage,
- application au tir en salle (10 m Écoles de tir),
- mise en situation et évaluation des stagiaires,
- évaluation des stagiaires à l'encadrement de tirs en extérieur (IR900),
- questionnaire écrit sur le contenu du stage.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à l'Arbalète field équipé pour le tir en salle, ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national. Seront retenus en priorité les formateurs ayant une antériorité dans la pratique de l'Arbalète field en compétition et possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur).

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement de la discipline Arbalète field soutenu par le club support. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 8 novembre 2013.

Formateurs : Yves Lejard et Jacques Brulet.



# FORMATION

## **Formation n° 2 : certificat de spécialité Cible mobile**

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement des disciplines Cible mobile.

Dates : le stage se déroule les samedi 22 et dimanche 23 mars 2014.

Lieu : Stand de l'Amitié de Lingolsheim – 19, rue de Geisplosheim – 67380 LINGOLSHEIM – Tél. : 06 85 66 41 96

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive des candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles et les munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 22 mars 2014 de 10 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 23 mars 2014 de 9 h 00 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé, puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage.



# FORMATION

## Les thèmes développés :

- le règlement ISSF et les diverses disciplines (leur spécificité, son historique, son organisation, sa place au sein de la FFTir),
- la sécurité passive et active au pas de tir,
- rappel des fondamentaux du tir debout,
- rappel des outils pédagogiques du formateur,
- rappel sur l'organisation, d'un exercice, d'une séance, d'un programme d'entraînement,
- préparation et conduite des séances en Cible mobile, les conseils à destination des encadrants,
- mise en situation d'apprentissage,
- rappel des règles d'arbitrage,
- évaluation des stagiaires à l'encadrement de la Cible mobile,
- questionnaire écrit sur le contenu du stage.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir Cible mobile, ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national. Seront retenus en priorité les formateurs ayant une antériorité dans la pratique de la Cible mobile en compétition et possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur).

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement de la discipline Cible mobile soutenu par le club support. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> mars 2014.

Formateurs : Maxime Coursimault et Benoît Germain.



# FORMATION

## **Formation n° 3 : unité de formation renforcement de la confiance en soi**

Objectif : le thème principal de cette action de formation continue est centré sur la préparation mentale. Comment construire la confiance en soi au travers de la technique de tir ? Comment la renforcer ? Comment tirer le meilleur parti de ses propres connaissances ?

Dates : le stage se déroule du vendredi 14 au dimanche 16 mars 2014.

Lieu : Société de tir de Toulon – 1337, chemin de la Planquette – 83130 LA GARDE – Tél. : 04 94 08 32 98

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 14 mars 2014 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 15 mars 2014 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 16 mars 2014 de 9 h 00 à 16 h 00.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'entraîneur fédéral 1<sup>er</sup> degré).

Date limite d'inscription : 21 février 2014.

Formatrice : Martine Guépin.



# FORMATION

## Formation n° 4 : certificat de spécialité Armes anciennes

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement des disciplines armes anciennes.

Dates : le stage se déroule du vendredi 28 au dimanche 30 mars 2014.

Lieu : Société de tir de Reims – 12, avenue du 29 août 1944 – 51430 TINQUEUX – Tél. : 03 26 08 19 61

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 28 mars 2014 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 29 mars 2014 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 30 mars 2014 de 9 h 00 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type "FOAD". Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé, puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants,
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétences à organiser une compétition,
- UC6 : compétences à connaître le coulage des ogives en plomb.



# FORMATION

Les thèmes développés :

- le règlement MLAIC et les diverses disciplines (leur spécificité, son historique, son organisation, sa place au sein de la FFTir),
- la sécurité passive et active au pas de tir,
- les notions indispensables sur le rechargement et l'entretien des armes,
- rappel des fondamentaux du tir de précision : Pistolet, Carabine debout et couchée,
- rappel des outils pédagogiques du formateur,
- rappel sur l'organisation, d'un exercice, d'une séance, d'un programme d'entraînement,
- transfert des fondamentaux du tir de précision aux disciplines Armes anciennes,
- préparation et conduite des séances en Armes anciennes, les conseils à destination des encadrants,
- application au pas de tir 25/50 m, évaluation des stagiaires en formation continue,
- mise en situation d'apprentissage,
- le comportement du moniteur, adapté à la sécurité spécifique liée à l'utilisation de la poudre noire,
- l'arbitrage,
- questionnaire écrit sur le contenu du stage.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir armes anciennes, soit arme de poing : pistolet à percussion (Kuchenreuter) ou revolver (Mariette ou Colt), soit arme longue à percussion (Vetterli ou Whitworth), ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue. Pour les personnes ne possédant pas de matériel de tir, quelques armes seront mises à leur disposition.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national. Seront retenus en priorité les formateurs ayant une antériorité dans la pratique de l'Arme ancienne et possédant les prérequis : photocopie du diplôme d'initiateur de club.

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement de la discipline Armes anciennes soutenu par le club support. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> mars 2014.

Formateurs : Jacques Mallarmé et Jean-Pierre Bonnet.



# FORMATION

## **Formation n° 5 : certificat de spécialité Écoles de tir « Cibles Couleurs »**

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement des disciplines Écoles de tir ainsi que l'utilisation du dispositif « Cibles Couleurs ».

Dates : le stage se déroule sur trois jours, du vendredi 4 au dimanche 6 avril 2014.

Lieu : Centre de tir régional – 154, rue des Fossés – 45400 FLEURY-LES-AUBRAY –  
Tél. : 02 38 83 50 62.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et les munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 4 avril 2014 de 14 h 00 à 19 h 00,
- samedi 5 avril 2014 de 9 h 00 à 19 h 00,
- dimanche 6 avril 2014 de 8 h 30 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type "FOAD". Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé, puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants,
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétences à organiser une compétition de club.



# FORMATION

Les thèmes développés :

- l'École de tir :
  - o son historique, son organisation, sa place dans les structures, ses rapports avec les parents, les jeunes,
- savoir technique :
  - o rappel et application du programme « Cibles Couleurs ».
- savoir faire technique :
  - o technique de base carabine et pistolet spécifique EDT.
- savoir faire pédagogique :
  - o préparation et conduite des séances de l'EDT, les conseils à destination des encadrants.
- savoir-faire faire et savoir faire évoluer :
  - o mise en situation au pas de tir 10 m pour les différentes catégories de l'EDT, évaluation des stagiaires en formation continue,
  - o sensibiliser les moniteurs EDT à motiver des jeunes pour accepter des tâches au sein de l'EDT et de les préparer à l'encadrement (animateur à partir de 16 ans),
  - o réflexion sur les possibilités à des jeunes de l'EDT (minime) de devenir : « jeune référent Cibles Couleurs ».
- savoir être :
  - o comportement du moniteur : pédagogie adaptée aux enfants,
  - o caractéristiques de la tranche d'âge 8/12 ans et de la tranche d'âge 13/16 ans et ses incidences pédagogiques,
  - o animation d'une EDT : les outils pédagogiques et les jeux,
  - o l'homogénéité d'un groupe : avantage ou inconvénient ?

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis : photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement de la discipline Écoles de tir « Cibles Couleurs » soutenu par le club support. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à la présentation d'un niveau de pratique dans la discipline (copie de palmarès départemental attestant d'un niveau de pratique) et suite à l'engagement d'inscription à la formation d'initiateur. Les candidats devront connaître le dispositif « Cibles Couleurs » (appropriation du guide du formateur).

Date limite d'inscription : 7 mars 2014.

Formateurs : Jean-Pierre Cueyssac et Guy Cornilleau.



# FORMATION

## **Formation n° 6 : certificat de spécialité Accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir**

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer dans le cadre de la découverte et l'initiation les personnes en situation de handicap.

Dates : le stage se déroule du vendredi 16 au dimanche 18 mai 2014.

Lieu : La patriote Senonaise – Rue René Besset – 89100 SENS – Tél. : 03 86 95 01 76.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 16 mai 2014 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 17 mai 2014 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 18 mai 2014 de 9 h 00 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type "FOAD". Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé, puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants,
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétences à organiser une compétition de club.



# FORMATION

Les thèmes développés :

- l'approche globale du handicap,
- le contexte institutionnel (sportif et en lien avec le handicap) pour trouver les bons partenaires et mener à bien des projets,
- l'accueil,
- l'adaptation des installations et du matériel pédagogique,
- organisation des apprentissages,
- les différents types de pratiques loisir, compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis : photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement des publics en situation de handicap soutenu par le club support. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 18 avril 2014.

Formatrice : Isabelle Burgot et Jacques Meuret.